

# Ordre du jour & rapports

## Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 4 février 2025  
14h30

### Espace Cuzon

Salle Gwenn ha Du  
24 route de Cuzon - 29000 Quimper



# Quimper Cornouaille Développement

## Conseil d'administration et Assemblée générale

Mardi 4 février 2025 (14h30)

### Ordre du jour

Sujet	Pour	Rapporteur	Pages
<b>Affaires générales</b>			
1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2024	Validation CA	Isabelle ASSIH	5 - 14
2. Programme partenarial 2025	Validation AG	Isabelle ASSIH	15
3. Budget prévisionnel 2025	Validation AG	Roger LE GOFF	17 - 20
4. Appel à cotisations 2025	Validation AG	Roger LE GOFF	21
<i>Temps de présentation – retour sur l'année 2024</i>			
5. Rapport moral 2024	Validation AG	Isabelle ASSIH	23
<b>Aménagement et urbanisme</b>			
6. Logement des actifs : publication du Focus n°3 et rencontre du 29 novembre 2024	Information	Stéphane LE DOARE	25 - 29
7. Meublés de tourisme : publication du Focus n°4	Information	Stéphane LE DOARE	31-35
<b>Développement territorial</b>			
8. Contrat local de santé : invitation des élus aux groupes de travail	Information	Isabelle ASSIH	36
9. Composition du Conseil de développement de Cornouaille et rapport d'activités 2024	Information	Albert BILLON	37 – 38
<b>Questions diverses</b>			
10. Calendrier prévisionnel des instances et événements	Information	Isabelle ASSIH	39



# Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale du 4 février 2025

Pour validation

## 1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2024

### Conseil d'administration Quimper Cornouaille Développement 15 octobre 2024

### Procès-verbal de réunion

#### Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Thomas FEREC (QBO); Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.); Gilles SERGENT (CCCSPR); François MARTIN (DDTM) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ; Albert BILLON, Gwenaëlle MUZELLEC, Hélène LE ROUX, Malvina DAUDUS, Nathalie PIRIOU (Conseil de développement) ;

#### Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration) :

Olivier BELLEC (CCA) a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Josiane KERLOC'H (CCHPB) a donné pouvoir à Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Daniel LE BIGOT a donné pouvoir à Marc ANDRO ; Alain LE GRAND (Conseil départemental) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; David LESVENAN (Symescoto) a donné pouvoir à Marc ANDRO (QBO) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ;

#### Membres excusés :

Alain ESPINASSE (Préfecture du Finistère) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Ludovic JOLIVET (QBO) ; Marie-Noëlle PLENIER ;

#### Autres participants sans voix délibérative :

Tristan DOUARD, Michel BOLLORE, Carole ESCARAVAGE, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Soisik DIJON (QCD) ;

**Le 15 octobre 2024**, les membres du Conseil d'administration se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Stéphane LE DOARE.

La Présidente ouvre la séance à 9h45 et constate que les quorums sont atteints : 22 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

L'instance ainsi constituée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

#### **Affaires générales**

1. Procès-verbal des CA et AG du 14 mai 2024 (*pour validation*)

2. Programme partenarial et budget prévisionnels 2025 : préparation, méthodologie, calendrier (*pour validation*)
3. Conventions Région Bretagne et QCD (*pour validation*)
4. SEML Quimper évènements : changement de statuts – cession des parts sociales (*pour validation*)

#### **Transitions énergétiques**

5. Service public de la rénovation de l'habitat : positionnement de Réseau TYNEO (*pour information*)

#### **Aménagement et urbanisme**

6. Etude spécifique « Meublés de tourisme » - Organisation d'un RDV de l'habitat thématique et publication (*pour information*)
7. Publication du Focus planification #1 : la mise en œuvre du ZAN (*pour information*)

#### **Développement territorial**

8. Attractivité économique et territoriale (*pour information*)
9. Destination touristique : point à date (*pour information*)
10. Synthèse et suite des Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille (*pour information*)
11. Renouvellement des membres du Conseil de développement (*pour information*)

#### **Questions diverses**

12. Calendrier prévisionnel des instances et événements (*pour information*)

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, la Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'un rapport complémentaire sera soumis à délibération, concernant le renforcement de l'équipe tourisme de QCD.

### **1. Procès-verbal des Conseil d'administration et Assemblée générale du 14 mai 2024**

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le procès-verbal qui sera diffusé accompagné des délibérations et des annexes.**

### **2. Programme partenarial et budget prévisionnels 2025 : préparation, méthodologie, calendrier**

Isabelle ASSIH présente le rapport et évoque le calendrier des rencontres organisées dans les EPCI. Elle souligne que le programme de travail comporte les fondamentaux qui constituent le socle des actions de l'Agence ainsi que les demandes spécifiques des membres. Elle précise qu'elle a demandé la présentation d'un budget prévisionnel à l'équilibre, rappelant que celui de 2024 était en déficit.

Elle évoque un contexte difficile dans l'ensemble des structures et explique la volonté de préfigurer certaines grandes orientations pour 2026.

Concernant les acteurs impliqués, Isabelle ASSIH interroge sur la présence du SIOCA, alors que les autres SCoT ne sont pas associés. Tristan DOUARD répond que, n'étant pas membre du Bureau, le SIOCA a exprimé le souhait d'être associé pour coordonner les travaux. Il précise que le SCoT de l'Odet est représenté au Bureau par sa présidente, tandis que le SCoT de CCA est géré directement par l'EPCI, dont le président est membre du Bureau.

En ce qui concerne la méthodologie, Isabelle ASSIH insiste sur la nécessité d'établir des points réguliers avec les services de QBO et les autres EPCI afin d'assurer le suivi des actions inscrites au programme de travail. L'objectif, dans ce cas précis, est de valider la méthode de préparation.

François MARTIN juge cette démarche excellente en termes de contenu et de méthode, et exprime le souhait que la même concertation soit menée avec les services déconcentrés de l'État.

Forough-Léa DADKHAH sollicite également l'association de la Région, tandis qu'Albert BILLON propose d'inclure la société civile dans ce processus.

La Présidente propose alors d'intégrer l'État, la Région et le Conseil de développement au processus de préparation.

Le sujet n'appelant plus de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide les modalités de préparation du programme partenarial et du budget 2025, avec l'ajout de l'État, de la Région et du Conseil de développement à la liste des acteurs associés, et confirme avoir pris connaissance du document de travail annexé.**

### **3. Conventions Région Bretagne et QCD**

Tristan DOUARD rappelle que la Région Bretagne est adhérente à QCD en vertu des statuts. L'objectif est de formaliser davantage le lien entre les agences d'urbanisme et la Région. Deux conventions sont ainsi soumises à validation. La première est une convention-cadre entre les quatre agences d'urbanisme bretonnes et la Région, portant notamment sur le suivi de la consommation foncière, avec la Région assurant la gouvernance régionale pour l'accompagnement des SCoT. La seconde convention, bilatérale, vise à sécuriser la relation entre les deux structures, renforçant son cadre juridique.

François MARTIN souligne que, sur le fond, cette démarche est très positive, et il considère que disposer d'un MOS (Mode d'Occupation des Sols) est une chance pour la Bretagne. Il relève cependant une erreur dans la convention : elle fait référence à l'article L121-3 du Code de l'urbanisme, alors qu'il s'agit de l'article L132-6. De plus, le préambule est incomplet.

Isabelle ASSIH confirme que ces rectifications seront apportées aux conventions, mais déplore le manque d'accompagnement de l'État sur les questions foncières. François MARTIN ajoute que tous rencontrent des difficultés, soulignant que la loi a été mise en place rapidement.

Isabelle ASSIH insiste sur le fait que les élus locaux se retrouvent en première ligne pour des lois qu'ils n'ont pas votées, même si ces lois sont indispensables. Elle regrette également l'absence de règles claires entre les communes, se demandant ce qu'il se passe en cas de surconsommation de foncier. Cette situation est, selon elle, instable et inconfortable.

Thomas FEREC souligne qu'il y a de nombreux aspects à revoir dans le texte de la loi.

Isabelle ASSIH, en tant que présidente de SCoT, trouve que la mise en œuvre opérationnelle est particulièrement complexe et peu définie. Elle attend des retours de l'État ou de ses services, notamment concernant les arbitrages et les sanctions en cas de dépassement.

François MARTIN rappelle que les services de l'État tentent de les accompagner, et que la Bretagne dispose déjà de nombreux outils, tels que le SRADDET et les SCoT, rendant la situation moins difficile que dans d'autres régions. Il fait également référence au club « Planif & territoires » qui travaille à la fin de l'étalement urbain et à ses alternatives positives. Toutefois, Isabelle ASSIH reste préoccupée par le manque de réponse concernant les mécanismes de contrôle et d'arbitrage.

Jocelyne POITEVIN soulève également la question des EPCI qui, même s'ils peuvent conseiller les communes, n'ont pas le pouvoir de les sanctionner en cas de non-respect des règles.

Albert BILLON propose d'élargir la réflexion à un niveau législatif, en interpellant les députés et sénateurs pour qu'ils adaptent le Code de l'urbanisme aux réalités locales. Il souligne le décalage entre la société civile et les élus, et s'inquiète des potentielles tensions que cela pourrait générer.

Stéphane LE DOARE fait remarquer qu'auparavant, les parlementaires étaient souvent d'anciens élus locaux, plus conscients des réalités du terrain. Il évoque également la question des communes littorales et des défis posés par la Loi Littoral.

Michel COTTEN rappelle que, grâce à la Région, la Bretagne est relativement bien lotie. Il cite la conférence des SCoT qui, sur la question de l'eau, est remplacée par la conférence régionale de gouvernance et la difficulté à suivre le modèle d'aménagement face aux contraintes de la loi ZAN. Le processus est long et complexe, mais la loi est en constante évolution.

Thomas FEREC évoque les questions de centralité et la gestion des terrains agricoles, où il est parfois plus avantageux de consommer en périphérie qu'en centre-ville.

Isabelle ASSIH fait référence à la publication sur le ZAN, objet du rapport n°7.

Marc ANDRO craint que la complexité de la mise en œuvre ne finisse par générer des recours juridiques, créant des charges importantes pour les tribunaux administratifs.

François MARTIN reconnaît cette réalité et insiste sur l'importance d'apprendre à travailler différemment, en parallèle à la décroissance de la consommation foncière. Il apprécie particulièrement la perspective ouverte par le dernier paragraphe du focus sur le ZAN, qui suggère cette nouvelle approche.

Isabelle ASSIH fait référence à l'événement organisé par l'Agence en 2023 sur le thème « Comment faire plus avec moins », soulignant son grand intérêt.

Albert BILLON attire l'attention sur la difficulté d'appliquer une loi complexe et empilée avec d'autres réglementations.

Tristan DOUARD confirme que les futurs travaux de l'Agence incluront des actions d'accompagnement sur la sobriété foncière et les nouveaux modes d'urbanisation, et propose de poursuivre dans ce sens.

François MARTIN félicite l'Agence pour le travail exemplaire accompli depuis 2022.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide les conventions et autorise la Présidente à les signer.**

#### **4. SEML Quimper Evènements : changement de statuts – cession des parts sociales**

Isabelle ASSIH présente le rapport. Dans le cadre de la future grande salle événementielle, la transformation de la SEML en SPL est envisagée, afin de permettre une gestion plus rapprochée des équipements et une stratégie financière plus directe. Quimper souhaite avoir un contrôle plus étroit, avec une intervention plus réactive. Le modèle de la SPL est jugé le plus adapté, ce qui implique qu'il n'y aura plus de partenaires privés. Les actionnaires, dont QCD pour trois actions, seront remboursés. Au-delà de l'aspect financier, il est souhaité de maintenir les partenariats pour dynamiser le territoire. Isabelle ASSIH informe qu'une visite du chantier aura lieu le 22 octobre, et tous les partenaires y seront conviés.

Une réécriture du rapport sera effectuée pour clarifier certains points, notamment : « remboursement *par* et non *à* ».

Albert BILLON souligne que le Chapeau Rouge pratique des tarifs de location cinq à six fois plus élevés que d'autres équipements sur le territoire.

Isabelle ASSIH répond que ces tarifs sont principalement dus aux frais de structure, notamment après la crise de la Covid-19 et l'inflation, en particulier les coûts énergétiques. Les frais de fonctionnement sont considérables, et elle espère qu'avec la SPL, il sera possible d'agir sur ces coûts. Elle précise que le Chapeau Rouge est un centre de congrès, et qu'il n'y a pas de surnombre en termes de ressources humaines. Bien qu'elle reconnaisse les difficultés évoquées par Albert BILLON, elle rappelle que la salle Dan Ar Braz a été construite lors du précédent mandat, ce qui a affecté l'utilisation du Chapeau Rouge. La reprise en gestion directe via la SPL devrait permettre une gestion plus efficace.

Marc ANDRO ajoute que les locations ne couvrent pas les coûts. Si des subventions publiques sont allouées, elles devront être clairement mentionnées.

Concernant le taux d'occupation, Isabelle ASSIH précise qu'il y a beaucoup d'événements organisés, dont un grand nombre sont gratuits et ouverts aux habitants. Elle admet que la communication autour du dernier événement (Défi Climat) n'a pas été suffisamment relayée auprès du grand public, mais souligne que le Chapeau Rouge reste un lieu destiné aux habitants de l'agglomération. Elle cite pour exemple les Assises de la Sécurité qui sont un événement gratuit, ouvert au public sur inscription.

Elle conclut qu'il est nécessaire d'optimiser l'utilisation de la salle, de monter en puissance et peut-être de réévaluer les tarifs.

Les communes de l'agglomération qui souhaitent adhérer à la SPL devront acquérir des parts. La Ville de Quimper va adhérer à la SPL et pourrait confier la gestion de la salle Dan Ar Braz ou des futures halles du centre-ville de Quimper à cette structure. Cependant, elle souligne que les halles représentent un coût important pour la collectivité, car le prix de mise en location des échoppes dépasse largement les loyers perçus. La SPL est un modèle flexible qui pourrait s'adapter à ces défis.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, sous réserve de corrections mineures de texte :**

- valide la vente à la ville de Quimper d'une action et à QBO de deux actions de la SAEM Quimper Evènements, pour un montant total de 1 500 € ;
- renonce au droit de préemption que QCD détient en tant qu'actionnaire de la SAEM Quimper Evènements ;
- autorise la signature des actes correspondants par le vice-Président de QCD.

## **5. Service public de la rénovation de l'habitat : positionnement de Réseau TYNEO**

Isabelle ASSIH invite Gilles SERGENT à présenter rapidement le rapport pour information, en précisant que le Bureau avait déjà décidé du maintien de Réseau TYNEO dans sa forme actuelle.

Nicolas KERLOCH mentionne une réunion technique à Brest où la Région a exprimé son intention de s'engager pour 2025. Bien que cette intention ne soit pas encore validée, une confirmation est attendue d'ici la fin octobre, avec une validation définitive prévue pour le 2 décembre en Commission permanente du Conseil régional. Il reconnaît que ce calendrier tardif rend difficile le positionnement des EPCI dans un délai contraint. Il précise également que la Région souhaite contractualiser avec les acteurs et porteurs de SARE, dont QCD. Les pactes seront signés entre l'ANAH et chaque EPCI ou territoire d'EPCI.

En termes de financement, dans le scénario « renforcement » (ETP+1), le coût total de Réseau TYNEO s'élèverait à 400 k€. Dans cette projection, les pactes territoriaux devraient permettre aux EPCI ou groupement d'EPCI d'obtenir 200 k€ de subvention. QCD via la Région Bretagne pourrait obtenir 100 k€. Le reste à charge pour les 4 pactes serait réparti ainsi : 36 k€ pour QBO, 11 k€ pour le Pays Fouesnantais, 19 k€ pour CCA et 34 k€ pour le SIOCA.

Isabelle ASSIH précise que ces informations viennent compléter les éléments pris en compte lors de la dernière réunion du Bureau, qui s'était prononcé pour un maintien du fonctionnement actuel. Elle propose de réinscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain Bureau, prévu le 11 décembre, afin de disposer de toutes les informations nécessaires pour envisager une éventuelle évolution. Le contexte national impose de rester prudent.

Gilles SERGENT rappelle que les EPCI doivent confirmer leur souhait de maintenir Réseau TYNEO et les invite à répondre au courrier envoyé par QCD en mai dernier.

Albert BILLON demande confirmation qu'il existe bien trois scénarii possibles et que le renforcement de l'équipe n'est pas encore acquis.

Isabelle ASSIH confirme cela, en précisant qu'avant l'été, le Bureau avait opté pour le scénario d'un +1 ETP, mais que le contexte actuel a conduit au statu quo. Cependant, cette position pour 2025 est susceptible d'évoluer encore, et elle n'exclut pas une évolution du service vers le scénario « développement » en 2026.

Nicolas KERLOCH confirme cette possibilité, mais attire l'attention sur le risque de ne pas disposer des compétences formées et opérationnelles au moment voulu.

Gwenaëlle MUZELLEC souligne la complexité de ces changements, qu'elle qualifie « d'usine à gaz ». Elle déplore que le particulier ne puisse plus être correctement accompagné, car les MAR et les nombreuses

strates administratives récupèrent les certificats d'économie d'énergie à tous les niveaux, laissant peu de marge pour le particulier.

Isabelle ASSIH fait référence à l'incohérence du projet de loi de finances concernant la transition énergétique et ses effets négatifs sur les artisans et les particuliers.

Thomas FEREC partage son expérience personnelle, indiquant que le processus est ingérable sans l'aide d'un professionnel, ce qui entraîne de nombreux abandons. Il souligne également l'incapacité actuelle de Réseau TYNEO à répondre à toutes les demandes.

Isabelle ASSIH confirme que Réseau TYNEO reste l'outil principal pour la Cornouaille. Bien que la Région ait apporté de bonnes nouvelles, il est essentiel de s'assurer que chaque EPCI puisse suivre. Le sujet sera donc inscrit et retravaillé lors de la prochaine réunion du Bureau.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **6. Etude spécifique « Meublés de tourisme » - Organisation d'un RDV de l'habitat thématique et publication**

Stéphane LE DOARE présente le rapport. Il constate que de plus en plus de logements sont transformés en meublés de tourisme, ce qui rend difficile l'accès au logement pour les habitants. Bien que la législation soit en place, le décret d'application est encore attendu. Il mentionne que Quimper a déjà instauré l'obligation d'inscription pour la taxe de séjour.

Il évoque également la loi sur l'énergie, qui n'impose pas aux logements de tourisme de respecter les obligations de rénovation énergétique.

Hélène LE ROUX souligne un problème concernant les déclarations sur les plateformes de réservation, où le nombre de personnes déclarées est souvent réduit pour payer moins de taxe de séjour.

Isabelle ASSIH met en avant la nécessité de renforcer les contrôles, mais cela nécessiterait plus d'agents, ainsi qu'un durcissement de la réglementation. Elle évoque également la possibilité d'envisager des quotas par quartiers.

Nathalie PIRIOU informe qu'en tant qu'hôtelière, elle a lancé une procédure contre AirBnB avec 26 autres hôteliers.

Gwenaëlle MUZELLEC pointe le décalage entre les « professionnels » possédant plusieurs logements et les particuliers, ainsi que le problème des sous-locations illégales.

Marc ANDRO estime que la part de la taxe d'habitation est significative dans les recettes de QBO et d'autres EPCI. Si les résidences principales sont exonérées, les résidences secondaires ne le sont pas, et le flux saisonnier engendre des coûts. Plutôt que de réduire les avantages fiscaux, comme le propose Annaïg LE MEUR, il préconise une augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, qui bénéficierait directement aux collectivités locales. Cette mesure n'affecterait pas les particuliers qui louent une partie de leur logement, mais inciterait les propriétaires de résidences secondaires à les louer.

Albert BILLON demande si l'événement du 13 décembre sera un moment politique ouvert au grand public.

Stéphane LE DOARE précise que l'événement aura pour objectif de diffuser l'étude et de sensibiliser sur ce sujet, sans être un forum grand public.

Malvina DAUDUS attire l'attention sur la différence de taxation sur les bénéficiaires : 70 % pour une location annuelle contre seulement 30 % pour les locations touristiques, et elle soutient la proposition d'Annaïg LE MEUR de réduire cet avantage fiscal pour les meublés de tourisme.

Hélène LE ROUX mentionne que les avantages fiscaux des meublés sont souvent détournés.

Thomas FEREC s'interroge sur la manière de favoriser la construction de logements tout en facilitant leur accès, notamment via les bailleurs sociaux et les collectivités.

Stéphane LE DOARE remarque que les propriétaires privés sont de plus en plus réticents à louer leurs biens, en raison de nombreuses protections en faveur des locataires, de la peur des dégradations ou des impayés, ainsi que des difficultés à expulser les mauvais locataires. Cela rompt le parcours résidentiel et pousse de nombreux propriétaires à laisser leurs logements vacants plutôt que de prendre ces risques.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **7. Publication du Focus planification n° 1 : la mise en œuvre du ZAN**

Isabelle ASSIH invite les membres du Conseil d'administration à diffuser cette publication dans leurs réseaux.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **8. Attractivité économique et territoriale**

Marc ANDRO rappelle les événements et salons organisés par l'équipe attractivité, dont l'objectif est de renforcer l'hospitalité pour les nouveaux actifs en impliquant fortement les recruteurs et les employeurs.

Forough-Léa DADKHAH évoque la loi sur l'insertion par l'emploi, qui se décline en trois niveaux : régional (Région et partenaires sociaux), départemental (Préfet et présidents des Départements) et local / CTEF [Commission territoriale emploi formation] (État et Région). Le décret permet aux EPCI de participer à ce processus. Elle s'interroge sur la possibilité de représenter les EPCI, et propose que le Bureau soumette une proposition au Préfet d'un EPCI cornouaillais délégué. Elle soulève également la question : QCD doit-elle être impliquée ou non ? Représenter les 7 EPCI semble trop complexe, d'où l'intérêt de se regrouper à l'échelle de la Cornouaille pour agir concrètement sur des sujets tels que l'emploi, la formation et le recrutement. Elle insiste sur l'urgence de cette démarche et propose de contacter le Préfet afin de solliciter l'implication des EPCI.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **9. Destination touristique : point à date**

Gilles SERGENT présente le rapport. La question des Maisons de la mobilité sera particulièrement suivie par Isabelle ASSIH et Marie-Pierre JEAN-JACQUES pour QBO.

Concernant l'ouverture des entreprises au public, Isabelle ASSIH se dit surprise qu'une seule entreprise soit concernée pour QBO.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **10. Synthèse et suite des Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille**

Albert BILLON présente le rapport, rappelant que la culture et la langue bretonnes contribuent au dynamisme du territoire. Il souligne que les acteurs dans ce domaine sont souvent en grande fragilité et qu'une attention particulière doit leur être portée. Ces acteurs se connaissent peu et collaborent rarement.

Pour envisager l'avenir, le Conseil de développement de Cornouaille (CDC) a décidé de confier une mission à un groupe de quinze jeunes répartis sur tout le territoire. Ce groupe travaillera tout au long de l'année pour formuler des propositions visant à sensibiliser les élus.

Un autre sujet important est celui de l'eau. Le CDC s'est rapproché de l'école d'ingénieurs ESIAB, rattachée à l'UBO, pour étudier la relation entre l'eau et les entreprises, notamment les industriels qui en sont de grands consommateurs. Le CDC travaillera avec ces jeunes, qui se destinent principalement au secteur de l'agro-alimentaire, pour évaluer le coût réel de l'eau, sa valeur, et réfléchir aux politiques publiques en la matière. Ce projet s'inscrit dans un effort de renouvellement générationnel.

Stéphane LE DOARE propose d'ajouter à cette thématique les enjeux liés à l'entretien et au renouvellement des ressources en eau.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **11. Renouvellement des membres du Conseil de développement**

Albert BILLON présente le rapport, rappelant que le renouvellement des membres est toujours en cours. Une vingtaine de membres actuels souhaitent continuer, tandis que 20 nouveaux membres potentiels sont prévus. Le CDC devrait donc compter environ soixante membres. Les problématiques liées à la mer suscitent un fort intérêt, et on note une présence marquée des acteurs du Cap-Sizun. Albert BILLON remercie Gilles SERGENT pour l'article de presse. Tous les EPCI ont répondu, à l'exception de QBO, qui est encore en attente.

Il rappelle également que la parité doit être respectée, et qu'il y a actuellement un léger déficit de femmes. Il insiste sur l'importance de la parité pour garantir un renouvellement équilibré et dynamique, et permettre à Quimper Cornouaille développement de bénéficier du soutien financier de la Région. La

liste définitive des membres sera soumise au Bureau, en vue d'une assemblée de lancement du nouveau mandat des membres du CDC prévue le 28 novembre.

Par ailleurs, les Assises citoyennes de la mer et du littoral se tiendront le 3 décembre à Fouesnant, et porteront sur l'éolien en mer dans le cadre du mix énergétique français. Les thèmes de réflexion incluront la cohabitation avec la pêche, les enjeux environnementaux, la sécurité nationale, ainsi que la capacité à développer l'éolien flottant.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **12. Calendrier prévisionnel des instances et événements**

Isabelle ASSIH présente rapidement le rapport soulignant l'annulation du Conseil d'administration prévu le 11 décembre et invite à passer au dernier point, qui vient en complément à l'ordre du jour.

## **13. Renfort temporaire de l'équipe tourisme de QCD**

Isabelle ASSIH présente ce rapport complémentaire, remis en séance, concernant la nécessité de renforcer l'équipe tourisme en raison de l'arrêt prolongé d'un collaborateur, dont la date de retour reste à ce jour indéterminée. Elle précise que ce CDD serait financé par la Région à hauteur de 80 %, si le COPIL de la Destination le valide.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le recrutement en CDD d'un.e chargé.e de mission tourisme pour une durée de 6 mois et autorise le vice-Président à signer les documents y afférents.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 12h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

Le Secrétaire de séance

**Isabelle ASSIH**

**Stéphane LE DOARE**

---

**Le Conseil d'administration est invité à valider ce procès-verbal.**

## 2. Programme partenarial 2025

Issu d'un travail préparatoire avec chacun des EPCI et des échanges avec les Président(e)s et leurs DGS, ainsi qu'avec les partenaires de QCD, ce document a pour ambition d'apporter une bonne visibilité sur les actions planifiées et de mieux anticiper leur mise en œuvre.

Le programme partenarial fait l'objet d'une publication annuelle dédiée.

Pour la deuxième année consécutive, il est finalisé en début d'année, afin d'orienter les travaux des équipes de QCD et de les partager le plus tôt possible.

*Annexe (hors liasse) :*

- *Projet de Programme partenarial maqueté*

---

**Le Conseil d'administration est invité à valider le programme partenarial 2025 en vue de le soumettre à l'Assemblée générale.**

**L'Assemblée générale est invitée à approuver le programme partenarial.**



## 3. Budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel 2025 se présente comme suit :

### 1. En dépenses

#### **Dotations aux amortissements : 75 k€** (cf. annexe 2)

L'emménagement sur le site de Cuzon en juin 2021 a amené l'intégration de l'amortissement du bâtiment en année pleine dans le budget. S'y ajoute l'amortissement de quelques dépenses propres d'agencement, de mobilier et du matériel de bureau.

QCD est propriétaire de son bâtiment, valorisé à 2,3 M€ à son bilan avec un prêt de financement de 1,7 M€. Le bâtiment ne devrait pas perdre de valeur à l'avenir. Son amortissement est une mesure comptable, qui ne décrit pas une dépréciation réelle.

Une légère baisse de dotations est prévue sur 2024, liée à la signature de la convention informatique avec QBO, ce matériel appartenant depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 à QBO et renouvelé pas ses soins.

#### **Charges générales de gestion : 307 k€** (cf. annexe 3)

En 2025, les charges générales de gestion sont estimées à 307 k€.

Les postes de dépenses eau, électricité, nettoyage des locaux, taxe foncière des locaux communs sur le site de Cuzon (l'ensemble des charges de copropriété de la future ASL) sont estimés, car l'organisation n'est toujours pas finalisée. Le nouveau report de la création de l'ASL ne permet pas d'avoir une vision claire du niveau des charges de copropriété. La prudence s'impose.

#### **Charges de personnel : 1 634 k€**

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de l'association, qui s'appuie essentiellement sur son ingénierie propre pour mener son programme d'actions.

Elles sont en diminution par rapport à 2024 ; l'effectif de l'Agence sera constitué de 30,8 ETP en 2025. Le budget 2025 prévoit un montant de 1 634 k€, contre 1 683 k€ en 2024, et 1 623 k€ en 2023. La masse salariale est en légère baisse malgré un effectif à la hausse, notamment du fait d'une provision (non reconduite en 2024) pour le passage à la convention collective SYNTEC qui devrait finalement être effective début 2026.

Il convient donc de noter l'obligation de rattachement de QCD à la convention collective SYNTEC avec application au 01/01/2026, dont les effets financiers ne sont pas encore pleinement appréhendés et devront être intégrés au budget 2026.

L'équipe de l'Agence est stabilisée, néanmoins 2 recrutements ont été effectués en janvier 2025 suite à une démission et un arrêt maladie de plus de 6 mois.

À fin 2024, l'effectif comptait 2 CDD et un alternant :

- Ressources : alternance en cartographie - géomatique

- Réseau TYNEO : 1 contrat à échéance au 31/12/2024, qui fera l'objet d'un recrutement en CDI dès que possible, pour la mise en œuvre du Pacte territorial pour la rénovation de l'habitat
- Aménagement : 1 poste à échéance du 23/07/2025

Un renfort temporaire de l'équipe tourisme, financé à 80 % par les fonds régionaux pour une durée prévisionnelle de 6 mois, a eu lieu en janvier 2025.

Le taux d'absentéisme est estimé à 6 %, correspondant à la moyenne nationale.

## **Actions**

En 2025, le montant global des actions hors charges de personnel est estimé à 205 k€ (298 k€ en 2024), un effort ayant été réalisé sur l'ensemble des pôles pour ajuster les actions aux ressources et au contexte national auxquels sont confrontées l'ensemble des collectivités.

Il convient de se rapprocher du programme de travail pour prendre connaissance du détail de ces actions.

Ces charges devront être ajustées en fonction du plan d'actions validé par les instances de QCD.

## **2. En ressources**

### **Cotisations adhérents EPCI : 1 209 k€**

Il est proposé pour 2025 le maintien de la structure des cotisations (liée au nombre d'habitants), à savoir :

- Un montant prévisionnel de 528 k€ de cotisations des 6 EPCI cornouillais hors QBO, soit toujours un montant de 3 € / habitant ;
- La cotisation de QBO se distingue de celles des autres EPCI, dans la mesure où elle intègre, en surplus d'une cotisation d'un montant de 3 € / habitant, une charge de centralité assumée depuis plusieurs années.  
QBO a souhaité réajuster sa cotisation en 2023, pour la porter à un équivalent de près de 6,50€ par habitant, soit un montant prévisionnel de 681 k€. Malgré cette baisse, le montant total de la cotisation de QBO représente encore 56 % des cotisations des EPCI.  
Les montants définitifs des cotisations qui seront inscrits dans les conventions bilatérales entre QCD et les EPCI seront ajustés sur la base des données INSEE publiées en 2025.

### **Cotisations autres adhérents : 32 k€**

- 4 k€ de forfait cotisation de la part des trois chambres consulaires et du SIOCA ;
- 28 k€ de la part de la Région, notamment aux fins d'observation territoriale (Mode d'occupation du sol).

### **Ressources hors cotisations : 980 k€**

L'Agence compte dans ses dotations récurrentes :

- La subvention de **l'État** à hauteur de 96 k€ au titre de l'agence d'urbanisme ;
- La subvention de **l'ARS** de 53 k€ pour financer le CLS ;

- La subvention du **SYMESCOTO** pour 60 k€ dédiée à l'appui du SCoT de l'Odet et au travail sur l'InterSCoT ;
- **Quimperlé Communauté** participe à la Destination touristique à hauteur de 29 k€, soit 0,50 € / habitant.
- De la **Région** (368 k€) :
  - 65 k€ pour le Conseil de développement ;
  - 130 k€ pour Réseau TYNEO ;
  - 9 k€ pour le projet énergie de Kerfeunteun ;
  - 45 k€ pour le Feampa ;
  - 111 k€ pour la Destination touristique Quimper Cornouaille ;
  - 8 k€ pour l'observatoire de l'emploi maritime.
- Des fonds européens (123 k€) :
  - 78 k€ pour le fonctionnement du GAL Leader ;
  - 45 k€ pour le fonctionnement du GALPA Feampa.

Une subvention de QBO pour 9 k€ sur le projet énergie de Kerfeunteun, et la participation des offices de tourisme et partenaires pour 11 k€ sur des actions de la Destination touristique, viennent compléter les ressources.

La modification du processus de financement en cours de Réseau TYNEO par le reversement à QCD d'une quote-part des subventions ANAH perçues directement par les EPCI et leur groupement (SIOCA), est estimé à 210 k€, sous réserve de complément du cadrage de la part de l'État.

Les autres produits correspondent aux revenus de placements sécurisés (estimés à 21 k€). Une forte fluctuation de la trésorerie est observée en cours d'année ; aussi les placements ont-ils été adaptés à cette contrainte et nous permettent de pallier des échéances d'encaissement de subventions ou de cotisations non maîtrisables, tout en décaissant les frais correspondants à ces projets aux échéances prévues.

En synthèse, le budget présenté est à l'équilibre pour 2025.

Il convient cependant de souligner la fragilité de cet équilibre, avec un plan d'actions à la baisse, des cotisations fixes face à des coûts en constante augmentation, une incertitude sur l'estimation des charges de copropriété, et une obligation d'application de la convention collective nationale Syntec au 1<sup>er</sup> janvier prochain dont les effets financiers sont en cours d'évaluation.

---

**Le Conseil d'administration est invité à valider le budget prévisionnel 2025 et à le soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.**

**L'Assemblée générale est invitée à approuver le budget prévisionnel 2025.**

	Pôle Aménagement et observation du territoire		Missions spécifiques		Pôle Destination touristique Quimper Cornouaille	Pôle Transition énergétique		Pôle Projets européens territorialisés & Conseil de développement		TOTAL GÉNÉRAL 2025	TOTAL GÉNÉRAL 2024
	Aménagement du territoire	Observation du territoire + Ressources	CLS	Attractivité économique		Transition énergétique	Réseau TYNEO	FEAMPA/LEADER	Conseil de développement		
<b>POSTES</b>											
Postes directs en ETP	4,6	2,7	2,1	2,1	3,2	0,6	6,7	3,4	1,1	26,4	25,7
Postes indirects, stages et provisions	0,7	0,4	0,3	0,3	0,5	0,1	1,1	0,6	0,2	4,3	4,6
<b>SOUS-TOTAL Postes directs et indirects en ETP</b>	<b>5,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>3,7</b>	<b>0,7</b>	<b>7,7</b>	<b>4,0</b>	<b>1,3</b>	<b>30,8</b>	<b>30,3</b>
<b>DÉPENSES (en €)</b>											
<b>FRAIS DE PERSONNEL &amp; FRAIS GÉNÉRAUX</b>											
frais de personnel	286 437	160 761	116 176	128 802	179 087	39 352	285 103	198 484	52 120	1 446 322	1 433 843
frais ventilés indirects, stages et provisions	32 390	19 392	14 810	14 810	22 730	4 262	47 236	24 151	7 813	187 594	249 072
frais généraux & taxes	52 938	31 693	24 205	24 205	37 150	6 966	77 201	39 471	12 770	306 600	282 900
<i>SOUS-TOTAL frais de personnels &amp; frais généraux</i>	<b>371 765</b>	<b>211 846</b>	<b>155 191</b>	<b>167 817</b>	<b>238 967</b>	<b>50 579</b>	<b>409 540</b>	<b>262 106</b>	<b>72 704</b>	<b>1 940 516</b>	<b>1 965 815</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>											
<i>SOUS-TOTAL dotations aux amortissements</i>	<b>12 950</b>	<b>7 753</b>	<b>5 921</b>	<b>5 921</b>	<b>9 087</b>	<b>1 704</b>	<b>18 885</b>	<b>9 655</b>	<b>3 124</b>	<b>75 000</b>	<b>80 000</b>
<b>ACTIONS</b>											
<i>SOUS-TOTAL actions</i>	<b>11 500</b>	<b>15 100</b>	<b>15 000</b>	<b>27 000</b>	<b>76 671</b>	<b>10 000</b>	<b>20 000</b>	<b>11 550</b>	<b>18 650</b>	<b>205 471</b>	<b>298 081</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>396 215</b>	<b>234 699</b>	<b>176 112</b>	<b>200 738</b>	<b>324 725</b>	<b>62 283</b>	<b>448 425</b>	<b>283 311</b>	<b>94 478</b>	<b>2 220 987</b>	<b>2 343 896</b>
<b>PRODUITS (en €)</b>											
<b>COTISATIONS EPCI + MEMBRES (réparties en % des coûts nets par pôle)</b>											
Quimper Bretagne Occidentale	129 556	123 296	66 618	109 067	94 011	23 968	57 164	61 789	15 478	680 947	680 311
Concarneau Cornouaille Agglomération	30 562	29 085	15 715	25 729	22 177	5 654	13 485	14 576	3 651	160 635	159 348
Pays Bigouden Sud	22 255	21 179	11 443	18 735	16 149	4 117	9 819	10 614	2 659	116 970	116 475
Pays Fouesnantais	17 139	16 311	8 813	14 429	12 437	3 171	7 562	8 174	2 048	90 084	89 640
Douarnenez Communauté	10 833	10 309	5 570	9 120	7 861	2 004	4 780	5 166	1 294	56 937	56 205
Haut Pays Bigouden	10 800	10 278	5 553	9 092	7 837	1 998	4 765	5 151	1 290	56 763	56 667
Cap Sizun - Pointe du Raz	8 886	8 456	4 569	7 481	6 448	1 644	3 921	4 238	1 062	46 704	46 752
Région Bretagne	5 422	5 160	2 788	4 565	3 935	1 003	2 392	2 586	648	28 500	28 500
Autres adhérents (CCI, CMA, CA, SIOCA)	761	724	391	641	552	141	336	363	91	4 000	4 000
<i>SOUS-TOTAL COTISATIONS EPCI + MEMBRES</i>	<b>236 214</b>	<b>224 800</b>	<b>121 462</b>	<b>198 857</b>	<b>171 406</b>	<b>43 700</b>	<b>104 224</b>	<b>112 657</b>	<b>28 221</b>	<b>1 241 540</b>	<b>1 209 398</b>
<b>RESSOURCES (HORS COTISATION) (Fonctionnement et actions)</b>											
Leader	0	0	0	0	0	0	0	77 800	0	77 800	106 260
Feampa	0	0	0	0	0	0	0	45 100	0	45 100	43 400
État	96 289	0	0	0	0	0	0	0	0	96 289	96 300
ARS	0	0	53 000	0	0	0	0	0	0	53 000	45 000
Région	0	7 700	0	0	110 725	9 000	130 000	45 100	65 372	367 897	498 907
SYMESCOTO	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000	60 000
Quimper Bretagne Occidentale	0	0	0	0	0	9 000	0	0	0	9 000	0
Quimperlé Communauté	0	0	0	0	29 052	0	0	0	0	29 052	28 729
Entreprise OT Autres	0	0	0	0	10 500	0	0	0	0	10 500	0
<i>SOUS-TOTAL RESSOURCES (HORS COTISATIONS)</i>	<b>156 289</b>	<b>7 700</b>	<b>53 000</b>	<b>0</b>	<b>150 277</b>	<b>18 000</b>	<b>130 000</b>	<b>168 000</b>	<b>65 372</b>	<b>748 638</b>	<b>784 816</b>
<b>REVERSEMENT SPRH (SUBV. ANAH + REGION + PART EPCI) et AUTRES PRODUITS</b>											
P. Bigouden Sud, Haut P. Bigouden, Douarnenez Co., Cap Sizun - Pdr (SIOCA)							72 100			72 100	
Quimper Bretagne Occidentale							74 900			74 900	
Concarneau Cornouaille Agglomération							39 900			39 900	
Pays Fouesnantais							23 100			23 100	
Autres ressources	3 712	2 199	1 650	1 881	3 042	584	4 201	2 654	885	20 809	
<i>SOUS-TOTAL REVERSEMENT SPRH + AUTRES PRODUITS</i>	<b>3 712</b>	<b>2 199</b>	<b>1 650</b>	<b>1 881</b>	<b>3 042</b>	<b>584</b>	<b>214 201</b>	<b>2 654</b>	<b>885</b>	<b>230 809</b>	<b>784 816</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>396 215</b>	<b>234 699</b>	<b>176 112</b>	<b>200 738</b>	<b>324 725</b>	<b>62 283</b>	<b>448 425</b>	<b>283 311</b>	<b>94 478</b>	<b>2 220 987</b>	<b>2 126 204</b>
Écart produits - dépenses										<b>0</b>	<b>-217 692</b>

## 4. Appel à cotisations 2025

Conformément au projet de budget présenté pour 2025, il est proposé de maintenir le niveau des cotisations des EPCI par habitant\* à celui de l'an dernier.

Il en ressort des contributions qui se décomposeraient comme suit :

- Cotisation de Quimper Bretagne Occidentale : 680 947 € au total, intégrant une charge de centralité revue à 366 445 € + 3 € / habitant soit 314 283 €.
- Cotisation annuelle des autres communautés à voix délibérative : 3 € / habitant pour l'ensemble des EPCI, soit 528 093 €.
- Cotisation annuelle forfaitaire de la Région Bretagne : 28 k€
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents : 1 000 €.

Une convention avec chaque EPCI formalisera ce partenariat.

Chaque EPCI est invité à verser sa cotisation dès la signature de la convention.

Par ailleurs les membres adhérents de l'Agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux qu'ils solliciteraient de manière spécifique pour leur territoire et qui ne seraient pas inscrits au programme de travail 2025.

*\*Base : population légale INSEE 2021 publiée au 01/01/2024 qui fera l'objet d'une actualisation au dès disponibilité des chiffres publiés en janvier 2025 et sera appliquée en conséquence au montant définitif des cotisations.*

---

**Le Conseil d'administration est invité à valider le montant des cotisations pour l'année 2025 (qui feront l'objet d'un ajustement dès la publication par l'INSEE des derniers chiffres de population légale) pour le soumettre à l'Assemblée générale.**

**L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant des cotisations pour l'année 2025 (qui feront l'objet d'un ajustement dès la publication par l'INSEE des derniers chiffres de population légale).**



## 5. Rapport moral 2024

Le rapport d'activités soumis aux instances statutaires de Quimper Cornouaille Développement retrace l'ensemble de l'activité de l'Agence sur l'année écoulée.

L'édition 2024, comme celle de 2023, a pour principaux objectifs de porter la parole des élus référents, de balayer de manière représentative les temps qui ont marqué l'année, tout en facilitant l'identification des domaines d'expertises, de souligner quelques données relatives au budget de l'Agence et à ses ressources humaines, et de valoriser les actions de communication.

***Une présentation « rétrospective » des points saillants de l'année 2024 est prévue en instances.***

*Annexe (hors liasse) :*

- *Rapport d'activités 2024 maqueté*

---

**Le Conseil d'administration est invité à valider le rapport moral 2024 et le soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.**

**L'Assemblée générale est invitée à approuver le rapport moral 2024.**



## 6. Logement des actifs : publication du Focus n°3 et Rencontre / Petit-déjeuner du 29 novembre 2024

Une cinquantaine de personnes ont participé à la 2<sup>e</sup> rencontre « **Faciliter l'accès au logement des actifs en Cornouaille** » organisée par Quimper Cornouaille Développement le 29 novembre dernier.

Elus et techniciens des collectivités locales, acteurs du logement, employeurs ont ainsi pu :

- Découvrir les principaux enseignements de l'enquête réalisée auprès des employeurs sur les difficultés de logement de leurs salariés ;
- Ecouter et échanger avec des porteurs de projets en matière de logement des actifs, que ce soit pour un point d'étape sur les avancées réalisées depuis janvier 2024, ou pour découvrir de nouveaux projets ayant émergé récemment ;
- Rencontrer des acteurs en dehors de leur réseau habituel, contribuant ainsi à l'émergence de solutions partenariales adaptées aux enjeux de la Cornouaille.

Ce petit-déjeuner constitue la **2<sup>e</sup> rencontre consacrée par QCD à la crise du logement et ses conséquences pour les actifs**, un enjeu clé pour le dynamisme économique de la Cornouaille. La première rencontre "Faciliter l'accès au logement des actifs en Cornouaille" s'était tenue le 31 janvier 2024.

### **Inscription aux groupes de travail**

Ces rencontres visent à contribuer à faciliter l'accès au logement des actifs en Cornouaille en favorisant l'interconnaissance, les échanges et le travail collectif entre partenaires publics et privés. En effet, l'étude menée en 2023 a démontré que seule une coopération étroite peut permettre d'apporter des réponses efficaces à cette problématique.

Pour accompagner la mise en œuvre de solutions opérationnelles, QCD propose la mise en place de deux groupes de travail :

- Le modèle de résidence meublée dédiée aux actifs en mobilité : Quelles conditions de réussite de sa répliquabilité ? Quel modèle économique ? Quel montage juridique ? *22 participants se sont déjà inscrits en séance.*
- Quelles solutions pour répondre aux besoins des professionnels de santé ? Quels besoins spécifiques ? Quelles réponses possibles ? *Ce groupe rassemble pour l'instant 9 participants.*

### **L'étude sur le logement des actifs**

Menée en 2023 par QCD et Action Logement, cette étude a été réalisée en concertation avec des acteurs engagés sur la question (MEDEF29, OPAC Quimper-Cornouaille, Investir en Finistère...), à l'échelle des 7 EPCI de Cornouaille. Elle met en lumière les besoins spécifiques des nouveaux actifs et les difficultés rencontrées pour accéder à un logement.

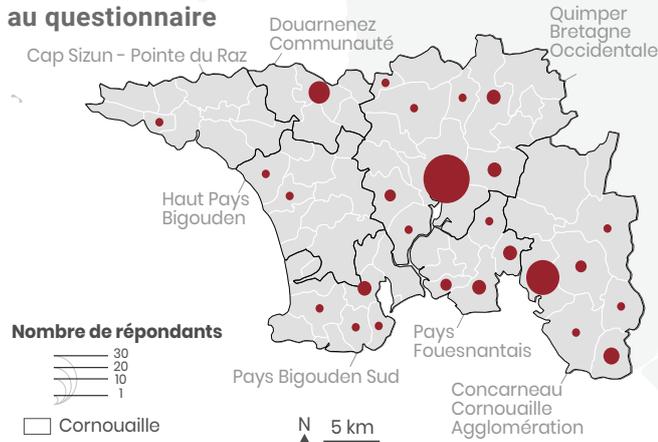
**Annexe : Focus habitat n°3 « Difficultés d'accès au logement des nouveaux actifs en Cornouaille : la vision des employeurs »**

# DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU LOGEMENT DES NOUVEAUX ACTIFS EN CORNOUAILLE : LA VISION DES EMPLOYEURS

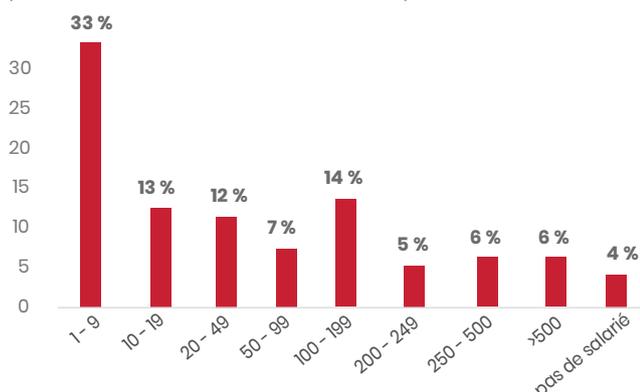
Le deuxième volet de l'étude menée en partenariat avec Action Logement, le MEDEF29 et Investir en Finistère sur les difficultés des nouveaux actifs cornouaillais à trouver un logement apporte un éclairage sur la vision des employeurs à ce sujet. Par nouveaux actifs, il faut entendre : « les salariés, stagiaires et alternants de longue durée, récemment recrutés, qu'ils soient déjà résidents en Cornouaille ou qu'ils viennent d'ailleurs, de tout niveau de qualification, et indifféremment situés dans les secteurs privés ou publics, ainsi que les saisonniers. »

À partir d'une enquête fondée sur une série d'entretiens qualitatifs avec des représentants de réseaux d'employeurs et d'un questionnaire diffusé largement aux employeurs du territoire, dont les adhérents d'Action Logement, cette publication dresse le portrait des répondants. Elle expose ensuite leur analyse de la situation à travers le profil d'actifs les plus touchés, le type de difficultés rencontrées et enfin les solutions envisagées.

## Localisation des employeurs ayant répondu au questionnaire



## Nombre de salariés permanents (hors saisonniers ou intérimaires)



Conseil d'administration & Assemblée générale du 4 février 2025

## PORTRAIT DES RÉPONDANTS

### MÉTHODOLOGIE

Le questionnaire a été diffusé par e-mail à plus de 3 000 destinataires et relayé sur les réseaux sociaux du 31 mai au 12 juillet 2023. Un peu plus d'une vingtaine d'entretiens avec des représentants de réseaux d'employeurs (MEDEF 29, UMIH 29, CDG 29, Ateliers bretons de l'emploi, etc.), des responsables des ressources humaines de grandes entreprises, des chargés de développement économique ou tourisme des intercommunalités de Cornouaille, ont aussi été menés.

96 employeurs, dont 23 adhérents d'Action Logement, ont répondu au questionnaire. Sans être un échantillon représentatif des employeurs cornouaillais, cela représente un nombre suffisant pour pouvoir être analysé statistiquement et, à l'évidence des employeurs particulièrement concernés par la problématique. Des enseignements peuvent en être tirés.

### UNE MAJORITÉ DE PETITES, VOIRE TRÈS PETITES ENTREPRISES

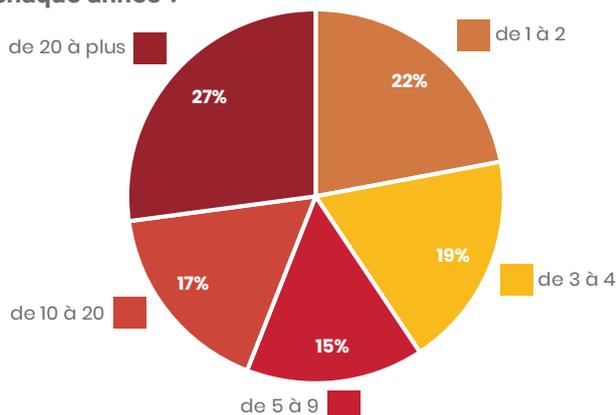
Les 96 répondants sont issus de 27 communes différentes et de celles qui comptent le plus d'emplois.

57 % d'entre eux sont de petites (moins de 50 salariés), voire de très petites entreprises (33 % de moins de 10 salariés).

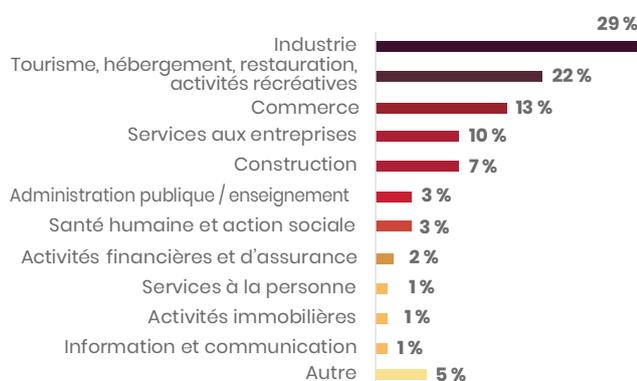
## UNE MAJORITÉ D'ENTREPRISES RECRUTANT DES SAISONNIERS

60 % d'entre eux recrutent des saisonniers, souvent un nombre significatif : plus de 10, voire plus de 20 pour près de la moitié d'entre eux, et pour une durée de 1 à 3 mois par an. Principalement sur la période estivale, de juin à août pour les trois quarts d'entre eux. L'emploi de saisonniers concerne la plupart des secteurs d'activités et pas uniquement le tourisme.

### Combien de saisonniers employez-vous chaque année ?



### Secteur d'activité de l'organisme



On observe une faible représentation du secteur public (4 répondants) et une forte représentation du secteur de l'industrie.

## PROFIL DES ACTIFS LES PLUS VULNÉRABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'analyse des 96 réponses d'employeurs, ainsi que les entretiens qualitatifs, ont permis d'identifier quelques enseignements majeurs.

## UN PROFIL TYPE DOMINANT QUI CACHE UNE MULTITUDE DE SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ

Les employeurs n'ont pas forcément connaissance des conditions de logement de leurs salariés. Ainsi entre un quart et un tiers déclare ne pas savoir quelle catégorie de salariés connaît le plus de problèmes de logement et 12 % n'ont pas connaissance de problèmes de logement de leurs salariés.

Selon les employeurs répondants, les difficultés d'accès au logement des actifs :

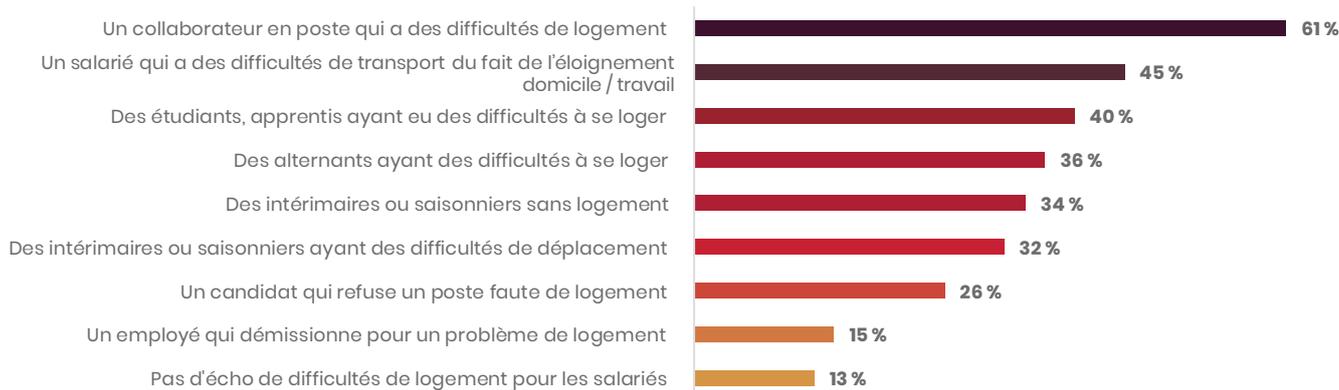
- se concentrent sur les moins de 30 ans (52 %), les ouvriers (40 %) ou employés (29 %), les célibataires (44%), les jeunes actifs avec moins de 5 ans d'expérience (58 %) ;
- touchent particulièrement les contrats précaires (CDD, alternants, intérimaires, saisonniers, contrats de projet notamment expatriés), moins stables et/ou aux budgets plus contraints, sans épargner les CDI, notamment pendant leur période d'essai, quel que soit leur niveau de revenu ;
- concernent aussi les salariés en poste, notamment lors de divorces ou de séparations, de plus en plus nombreux, qui doublent le besoin de logement du ménage ;
- se cumulent avec des difficultés de mobilité domicile/travail ;
- affectent les métiers en tension, dans le domaine médical et paramédical (aide-soignant, infirmier, interne en médecine, etc.), de l'aide à la personne et de l'animation ;
- se répartissent à parts égales (38 %) entre les salariés finistériens et ceux arrivant en Finistère ;
- se heurtent à des enjeux de temporalité spécifique en Cornouaille compte tenu de l'attractivité touristique, avec des difficultés accrues en été, en raison de la demande des saisonniers et de la concurrence de la location saisonnière, qui conduit des actifs à devoir quitter leur logement locatif durant la saison estivale.

Cette diversité de profils induit des besoins différenciés qu'une réponse unique ne peut satisfaire.

## DES DIFFICULTÉS DE LOGEMENT QUI IMPACTENT LE RECRUTEMENT ET LA FIDÉLISATION

Les freins à l'accès au logement génèrent pour les employeurs des difficultés de recrutement mais aussi de fidélisation. Les difficultés de logement peuvent conduire au refus de poste (26 %) et parfois même à la démission (15 %). Lors des entretiens, des employeurs nous ont cité des situations extrêmes, comme des salariés logeant au camping ou dormant dans leur voiture faute d'avoir trouvé d'autres solutions.

## Au cours des 5 dernières années, avez-vous déjà rencontré l'une des situations suivantes ? (plusieurs choix possibles)



Toutefois, si le logement peut être un facteur complexifiant les recrutements et la fidélisation, ce n'est pas le seul, ni même le principal. Les employeurs soulignent que d'autres aspects impactent également l'attractivité de certains métiers : rémunération, pénibilité, conditions de travail, etc.

### DES SALARIÉS VICTIMES DE LA CRISE DU LOGEMENT

Les employeurs ont une analyse assez juste des causes des difficultés de logement de leurs salariés. Les 4 premiers facteurs explicatifs sont, selon eux :

- le manque de logements locatifs pour 72 % et de logements sociaux pour 25 % ;
- les loyers trop élevés pour 56 % ;
- la concurrence de la location saisonnière pour 45 % et des résidences secondaires pour 34 % ;
- l'éloignement du lieu de travail des biens disponibles pour 38 %.

La question de la pénurie de l'offre apparait comme la première cause de difficulté. La forte concurrence de la demande sur la typologie recherchée est également ressortie des entretiens. Loin d'être un critère de priorisation dans l'accès au logement, la mobilité

professionnelle est le plus souvent un handicap.

En complément, les employeurs ont souvent relevé, tant dans le questionnaire que lors des entretiens, la problématique des déplacements domicile-travail de leurs actifs (dont les saisonniers) comme une difficulté supplémentaire : éloignement domicile-travail (45 %), temps de trajet et coût des déplacements, manque d'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle.

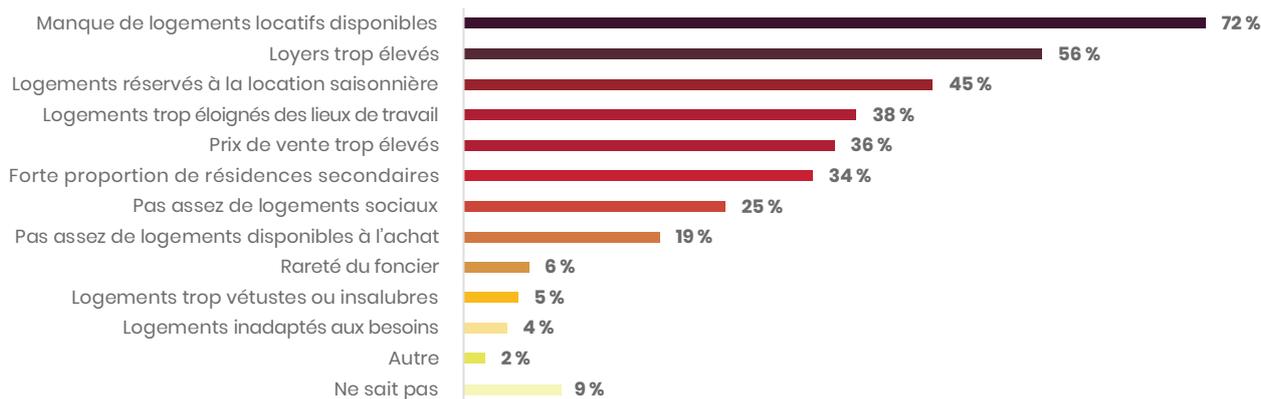
### DES EMPLOYEURS PRÊTS À AGIR POUR LE LOGEMENT DE LEURS SALARIÉS

#### DES EMPLOYEURS À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

92 % des employeurs comptent embaucher des salariés permanents dans les 2 ans à venir (dont 26 % envisagent de recruter plus de 10 salariés permanents). Les problèmes de logement des salariés vont donc probablement perdurer...

Face aux difficultés de logement des actifs en Cornouaille, 51% des employeurs répondants se disent prêts à s'associer à des démarches collectives avec des partenaires publics et/ou privés. Un tiers à intervenir plus directement pour loger leurs salariés. 29% ont même déjà testé des solutions.

## Avez-vous pu identifier les causes de ces difficultés de logement ? (plusieurs choix possibles)







## 7. Meublés de tourisme Publication du Focus n°3

Le 13 décembre dernier, QCD a organisé la rencontre *"Les meublés de tourisme en Cornouaille : un enjeu certain, des solutions possibles !"*

La tension croissante sur le logement en Bretagne, régulièrement relayée par la presse, fait craindre une inflexion du dynamisme résidentiel. En Cornouaille, les élus et les chefs d'entreprise s'alarment : le parc de logements est saturé et un nombre croissant de ménages ne parvient plus à se loger.

A contrario, le meublé de tourisme connaît une ascension fulgurante, dans de nombreuses zones touristiques, depuis l'émergence des plateformes de réservation. Cette orientation des biens immobiliers vers un usage commercial s'est particulièrement faite ressentir après la crise du Covid-19, avec une hausse de 34 % des annonces entre 2021 et 2023. Le meublé de tourisme est ainsi régulièrement accusé de détourner une partie du parc de logements, au détriment des habitants permanents.

Qu'en est-il réellement ? Le meublé de tourisme est-il responsable de la crise du logement en Cornouaille ?

Ce quatrième Focus habitat synthétise l'état de la connaissance sur ce sujet.

**Annexe :** Focus habitat n°4 « Meublés de tourisme : quel impact sur la crise du logement en Cornouaille »

# MEUBLÉS DE TOURISME : QUEL IMPACT SUR LA CRISE DU LOGEMENT EN CORNOUAILLE ?

La tension croissante sur le logement en Bretagne, régulièrement relayée par la presse, fait craindre une inflexion du dynamisme résidentiel. En Cornouaille, les élus et les chefs d'entreprise s'alarment : le parc de logements est saturé et un nombre croissant de ménages ne parvient plus à se loger. *A contrario*, le meublé de tourisme connaît une ascension fulgurante, dans de nombreuses zones touristiques, depuis l'émergence des plateformes de réservation. Cette orientation des biens immobiliers vers un usage commercial s'est particulièrement faite ressentir après la crise du Covid-19, avec une hausse de 34 % des annonces entre 2021 et 2023. Le meublé de tourisme est ainsi régulièrement accusé de détourner une partie du parc de logements, au détriment des habitants permanents. Qu'en est-il réellement ? Le meublé de tourisme est-il responsable de la crise du logement en Cornouaille ? Ce quatrième focus habitat synthétise l'état de la connaissance sur ce sujet.

## LES MEUBLÉS DE TOURISME : DE QUOI PARLE-T-ON ?

### LES MEUBLÉS TOURISTIQUES, UNE RÉALITÉ PROTÉIFORME

Loin d'être uniforme, le meublé de tourisme se décline en configurations variées, n'ayant pas toutes les mêmes impacts sur le marché du logement. L'équation selon laquelle 1 meublé de tourisme en plus = 1 logement permanent en moins, ne s'applique pas de manière systématique.

De fait, la création d'un meublé de tourisme n'entre pas nécessairement en concurrence avec le logement permanent, notamment dans les secteurs où l'attractivité résidentielle est faible. De plus, les meublés de tourisme se sont d'abord développés dans un cadre d'économie collaborative, au sein de résidences principales ou secondaires, permettant à des propriétaires de partager l'usage de leur bien pour compléter leurs revenus ou de rentabiliser leur investissement immobilier. La professionnalisation<sup>1</sup> des loueurs de meublés touristiques est un phénomène plus récent, marqué par l'apparition d'investisseurs ayant construit ou acheté des logements dans le but de les transformer en meublés de tourisme.

Trois catégories de meublés peuvent être identifiées par le biais du schéma comme suit :



**1<sup>ère</sup> catégorie :**  
Meublé de tourisme  
dans une résidence  
principale



**2<sup>e</sup> catégorie :**  
Meublé de tourisme  
dans une résidence  
secondaire



**3<sup>e</sup> catégorie :**  
Meublé de tourisme  
comme investissement  
locatif

### UN EXERCICE COMPLEXE DE CARACTÉRISATION

Ces configurations distinctes ne sont pas faciles à appréhender sur les plans statistique et juridique. Des outils sont en cours de développement afin de répertorier de manière exhaustive le patrimoine immobilier et ses usages, comme la généralisation de l'identifiant fiscal consistant à immatriculer chaque local existant, la déclaration d'occupation via le service en ligne « gérer mes biens immobiliers » du portail des impôts, le futur déploiement du téléservice national de déclaration des meublés touristiques et la généralisation de l'expérimentation de l'API Meublés, permettant aux communes de contrôler le respect de la réglementation<sup>2</sup>.

De fait, ces trois catégories n'ont pas les mêmes impacts sur l'offre de logement. Si la première catégorie – celle des meublés dans les résidences principales – ne pose pas forcément de problème à l'égard de la crise du logement, il s'agit cependant de veiller à ce que l'activité de meublé touristique ne supplante pas la destination principale du bien, notamment par l'instauration d'un nombre maximal de nuitées<sup>3</sup>.

La seconde catégorie des meublés dans les résidences secondaires ne constitue pas en soi une problématique dans la mesure où elle vient optimiser l'occupation de ces biens. Cependant, cette nouvelle pratique vient solvabiliser des résidences secondaires, de plus en plus nombreuses en Cornouaille (31 939 en 2021 contre 21 884 en 1999). Son impact sur le marché du logement devrait être interrogé dans les mêmes termes que le sujet des meublés de tourisme.

Pour la troisième catégorie, le propriétaire investisseur a privilégié la location meublée de courte durée, à destination touristique, au détriment de la location nue. Dans ce cas de figure, l'usage du bien n'est plus résidentiel mais commercial, entraînant *de facto* la perte d'un logement permanent, sauf dans le cas où le meublé est également utilisé pour du résidentiel en basse saison (ex : logement étudiant). Ce choix, de plus en plus fréquent, s'explique notamment par un régime fiscal plus avantageux et des obligations réglementaires plus souples que la location nue<sup>4</sup>. C'est cette catégorie en particulier qu'il convient d'interroger.

## LES MEUBLÉS DE TOURISME EN CORNOUAILLE : UNE LECTURE LOCALE DU PHÉNOMÈNE

### UNE RÉPARTITION CONTRASTÉE SUR LE TERRITOIRE

En Cornouaille, en 2023, 8 943 meublés de tourisme étaient répertoriés, dont 8 392 logements entiers. Ces

derniers sortent théoriquement du parc de logements disponibles pour les habitants – à moins d'être situés dans une résidence principale ou secondaire (par exemple, des ménages qui partent en vacances et qui louent leur résidence principale, ou encore des propriétaires de résidence secondaire qui louent leur bien quand ils n'y sont pas).

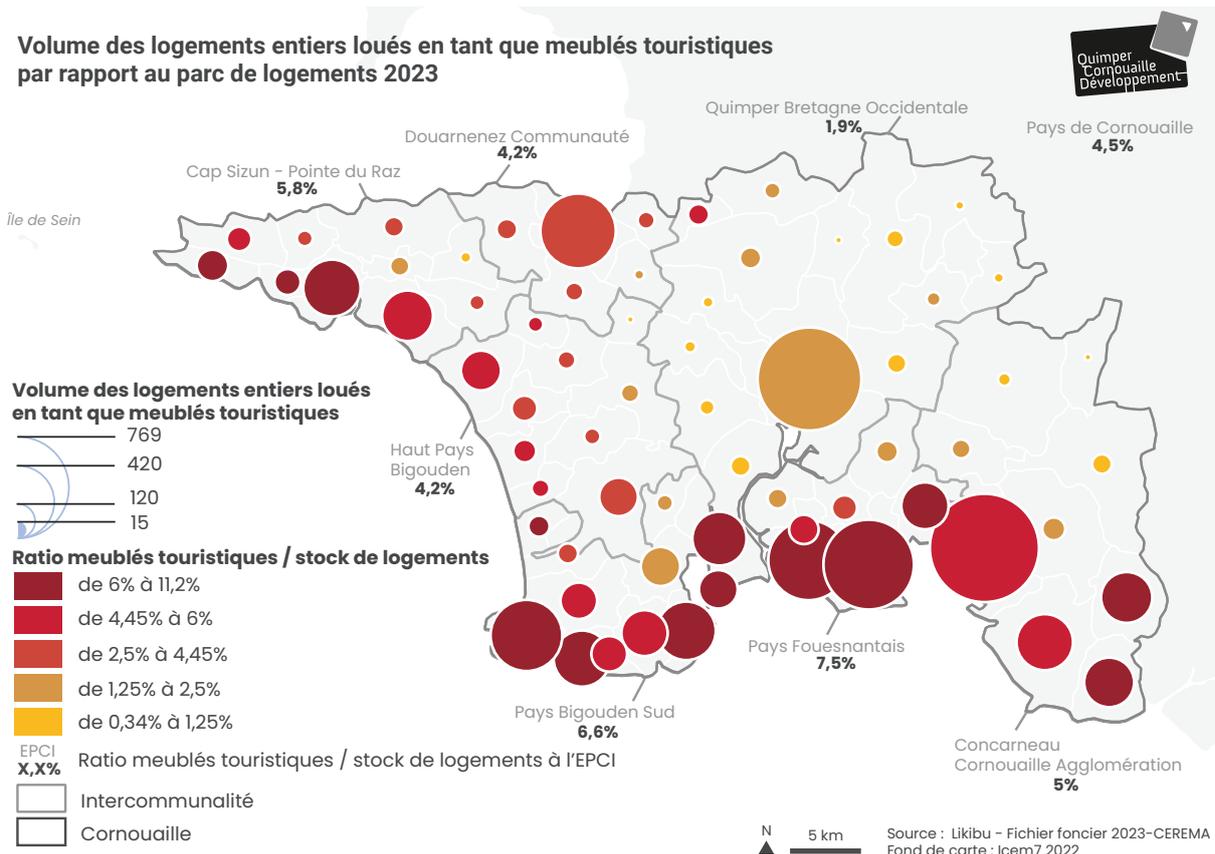
La localisation de ces hébergements varie en fonction de l'attractivité touristique, avec une nette distinction entre littoral et rétro-littoral. L'offre est également moins importante dans les communes situées au nord-est de la Cornouaille.

### UNE OFFRE DE MEUBLÉS QUI EXPLOSE EN POST-COVID

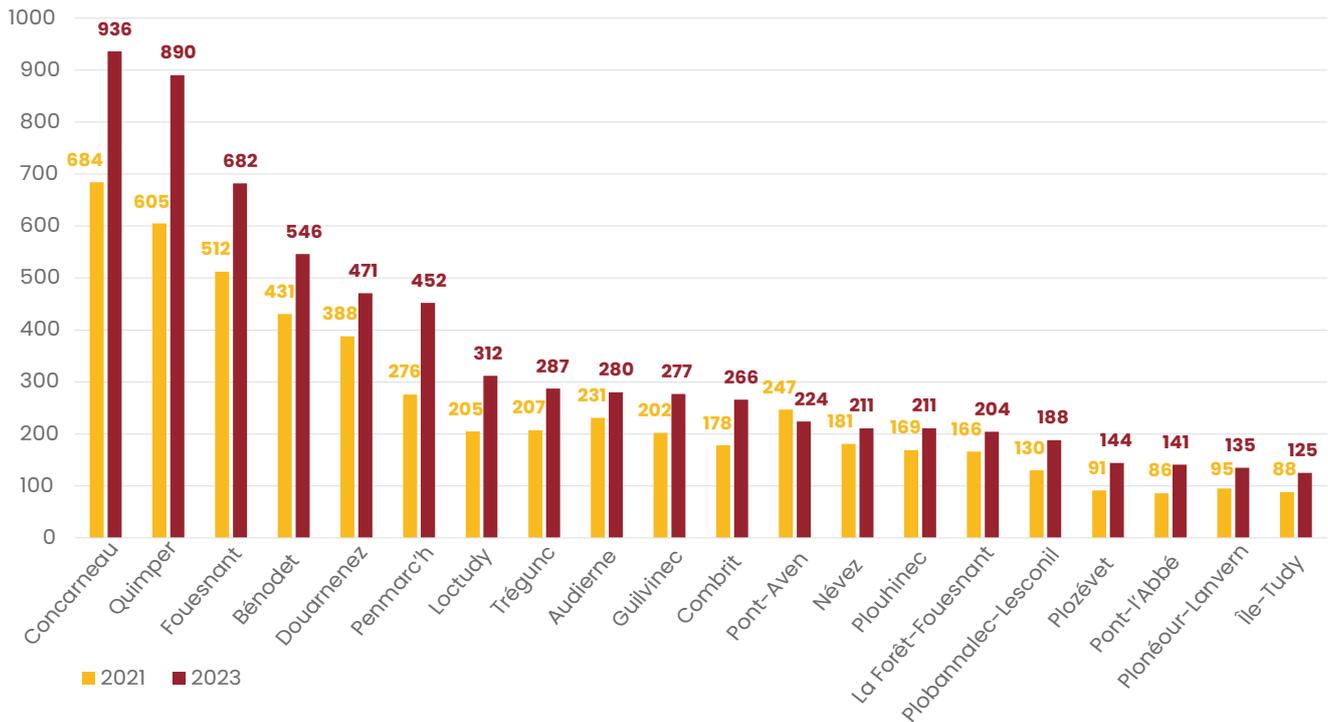
Depuis l'émergence des plateformes de réservation en ligne, le nombre de meublés de tourisme n'a cessé d'augmenter en France.

En Cornouaille, bien que le nombre de meublés ait sensiblement diminué en 2020 sous l'effet du Covid-19, il a retrouvé dès 2021 son niveau de 2019. Entre 2021 et 2023, 2 209 meublés supplémentaires (logements entiers) ont été enregistrés, soit une hausse de + 36 %, en dépit de premiers signes de stabilisation observés entre 2022 et 2023.

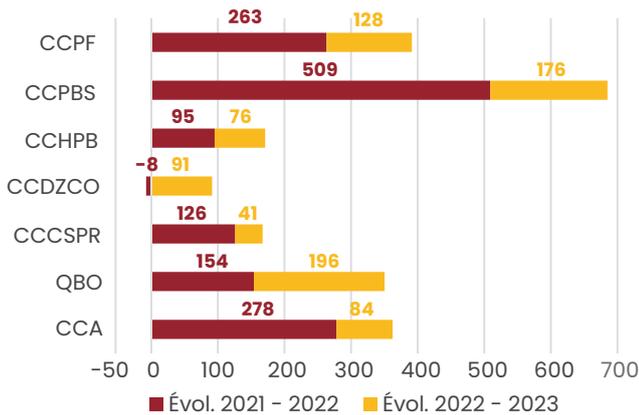
Des communes rurales ou rétro-littorales, qui n'avaient auparavant que peu ou pas de meublés touristiques, sont désormais confrontées au phénomène. D'autres, comme Quimper (+ 285), Concarneau (+ 252), Penmarc'h (+ 176) et Fouesnant (+ 170), constatent une explosion de l'offre.



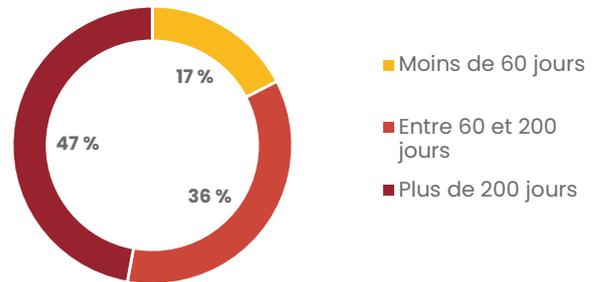
**Top 20 des communes comptant le plus de meublés de tourisme et leur évolution  
entre 2021 et 2023 (logements entiers)**



**Évolution du nombre de logements entiers utilisés comme meublés de tourisme 2021-2023 par intercommunalité**



**Répartition des meublés de tourisme par nombre de jours disponibles en 2023 en Cornouaille (logements entiers uniquement)**



**UN MARCHÉ ATTRACTIF POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BIENS IMMOBILIERS**

La forte hausse des meublés touristiques en Cornouaille s'explique par le fait qu'il s'agit d'un marché particulièrement rémunérateur pour les propriétaires immobiliers.

Avec un chiffre d'affaires en évolution de + 19,7 % par rapport à 2021 (logements et chambres confondus), les loueurs de meublés touristiques en Cornouaille ont perçu un revenu annuel de 8 728 € en moyenne sur 2023. Entre 2021 et 2023, alors que le taux d'occupation moyen est resté stable, le prix moyen de la nuitée a augmenté de + 12 % et les biens sont en moyenne disponibles chacun 10 nuitées de plus par an.

Ainsi, en 2023, 83 % des meublés touristiques sont disponibles à la location plus de 60 jours par an et sortent probablement du marché locatif à vocation résidentielle.

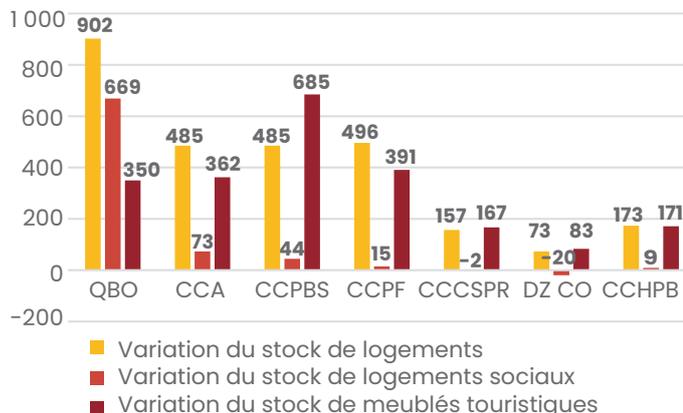
**UN LIEN ÉVIDENT AVEC LA CRISE DU LOGEMENT ?**

**UNE OFFRE DE MEUBLÉS QUI AUGMENTE PLUS VITE QUE LE PARC DE LOGEMENTS**

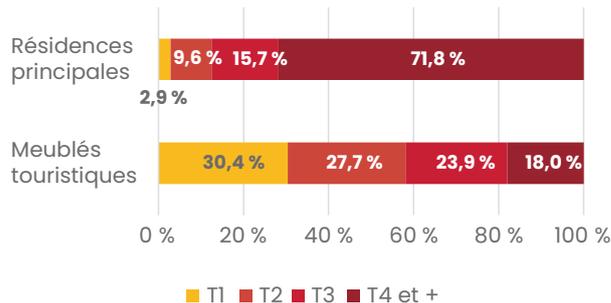
Entre 2021 et 2023, le volume de meublés touristiques a cru à un rythme bien plus rapide que celui des logements. Sur la même période, presque autant de logements entiers mis en location saisonnière ont été créés (+ 2 209) que de logements ont été produits en Cornouaille (+ 2 771), avec des disparités selon les secteurs.

Malgré sa progression, le développement de logements sociaux reste très inférieur à la création de meublés touristiques, avec seulement 788 logements sociaux mis en service en Cornouaille entre 2021 et 2023, alors que la demande a augmenté de + 36 % (5 439 demandes de logements sociaux en 2023<sup>5</sup>).

Comparaison entre les différentes variations de stock entre 2021 et 2023



Le parc de résidences principales et les meublés de tourisme selon la répartition par nombre de pièces en Cornouaille



## UNE CONCURRENCE ACCRUE SUR LES TYPOLOGIES DE PETITS LOGEMENTS

82 % des meublés de tourisme sont composés de 3 pièces ou moins, alors que dans le parc de résidences principales, seuls 28 % des biens sont des T1, T2 ou T3.

Ces petits logements sont aussi les plus demandés par les ménages à revenus modestes ou de taille réduite (étudiants, saisonniers, jeunes actifs, familles monoparentales, etc.). Par exemple, les T2 et T3 représentent ainsi 67,5 % de la demande de logement social à Quimper Bretagne Occidentale. Cette demande pour du petit logement est générale au marché locatif, dans un contexte où la taille des ménages ne cesse de diminuer et où les prix de l’immobilier continuent d’augmenter.

De cette prédominance des meublés en T1, T2 et T3, la conséquence est de priver un certain nombre

de ménages de l’accès à des locations de longue durée. Depuis la période du Covid-19, le nombre de demandeurs de logements sociaux, initialement locataires du parc privé, a augmenté de + 30 %. Les deux principaux motifs avancés sont les suivants : soit le logement du parc privé devient trop cher, soit le propriétaire a donné congé au locataire pour reprise ou vente. Bien que ce congé soit légalement encadré pour protéger le locataire, les pratiques montrent que bien souvent ces ruptures sont utilisées de manière abusive pour permettre aux propriétaires d’augmenter les loyers ou de changer la destination de leur bien.

L’autre impact sur l’offre de logements concerne le type de biens proposés à la location à titre de résidence principale : de plus en plus de logements ne sont plus loués vides, mais meublés. Cela peut correspondre aux attentes d’un certain public (ex: jeunes actifs ou étudiants) mais exclut la majorité des ménages. En Cornouaille, l’offre de logements loués meublés a augmenté de + 45 % contre + 9 % pour les logements loués vides.

**En conclusion, bien que l’impact des meublés de tourisme sur le marché du logement reste complexe à évaluer<sup>6</sup>, la concurrence entre le développement du parc de logements et celui des locations touristiques est évidente. Il semble alors nécessaire de mieux encadrer les meublés de tourisme en favorisant les usages résidentiels non seulement par des contraintes réglementaires et fiscales mais aussi par des incitations visant à encourager les propriétaires bailleurs à faire de la location nue.**

1. La professionnalisation est conditionnée à l’atteinte d’au moins l’un des deux critères suivants : un chiffre d’affaires excédant 23 000 euros par an ; des recettes supérieures au montant total des autres activités du foyer fiscal.  
 2. Une API (Application Programming Interface) est une interface web qui permettra aux opérateurs de plateforme de verser directement et de façon standardisée les données réglementaires.  
 3. À l’heure où cette publication est rédigée, lorsqu’un meublé de tourisme se situe dans une résidence principale, il ne peut être loué plus de 120 jours par an.  
 4. Par exemple, la loi Climat et résilience oblige le propriétaire bailleur à réaliser un diagnostic de performance énergétique pour tout nouveau contrat de location conclu à partir de janvier 2023 (location en tant que résidence principale). À partir de 2025, les passoires énergétiques seront progressivement interdites à la location. À ce stade, les locations meublées touristiques ne sont pas concernées par cette obligation.  
 5. Ce chiffre exclut les demandes issues de ménages déjà logés dans le parc locatif social.  
 6. La demande exogène pour du logement ne relève pas seulement de la location touristique, mais aussi d’une croissance de population sur le territoire cornouaillais, portée par un solde migratoire positif (12 457 personnes arrivées entre 2015 et 2021, contre un solde naturel négatif de - 7 411 personnes).  
 Sources principales : données Likibu 2023 (issues des données AirBnb et HomeAway, excluant environ 20 % du stock de meublés), fichiers fonciers du CEREMA 2023, données Creha Ouest 2023.

## 8. Santé environnement Invitation des élus aux groupes de travail pour l'élaboration du plan d'actions

### **Contexte :**

Depuis 2023, la démarche santé environnement, portée par les deux contrats locaux de santé (CLS) de Cornouaille et de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), a permis de réaliser un diagnostic territorial couvrant les 7 EPCI concernés. En juin dernier, un séminaire de sensibilisation à la santé environnement a réuni une trentaine d'élus locaux (communes, intercommunalités, département et région), afin de prendre connaissance des caractéristiques du territoire cornouaillais et de réfléchir aux priorités à donner en matière d'actions.

### **Invitation aux groupes de travail :**

L'attention des élus est attirée sur l'organisation de groupes de travail durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 autour des thématiques suivantes :

- Alimentation ;
- Qualité de l'air intérieur ;
- Qualité de l'air extérieur.

Ces ateliers, visant à coconstruire le plan d'actions santé environnement, seront délocalisés dans différentes zones :

- Quimper ;
- Fouesnant / Concarneau ;
- L'Ouest Cornouaille.

Afin de garantir une large mobilisation, les élus des EPCI sont invités via les canaux de communication de leurs intercommunalités.

### **Participation au groupe ressources « santé environnement » :**

Le groupe ressources, chargé d'orienter la démarche globale, invite par ailleurs **un élu référent de chaque EPCI** à participer régulièrement à ses échanges. Cette participation est essentielle pour assurer une prise en compte optimale des enjeux spécifiques à chaque territoire.

---

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**

### 9. Conseil de développement de Cornouaille Composition

La composition du Conseil de développement de Cornouaille a été renouvelée, validée par le Bureau de QCD, et les membres se sont réunis pour la première assemblée plénière le 17 décembre 2024.

*Annexe : liste des membres du Conseil de développement de Cornouaille*

---

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**

## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT de Cornouaille

Nom	Prénom	Organisme	EPCI	Bureau	CA QCD	AG QCD	Leader titulaire	Leader supp	CML
<b>CCA</b>									
<b>Renouvellement</b>									
BODIN	Pascale	Gérante de Pascale Bodin carnettiste EI, auteure illustratrice	CCA						
PORTAL-SELLIN	Rachel	Directrice adjointe Finistère Mer Vent	CCA						
<b>Propositions EPCI</b>									
AMEZIANE	Nadia	Professeure au MNHN, membre du Césér Bretagne	CCA						
<b>Cap Sizun Pointe du Raz</b>									
<b>Renouvellement</b>									
GORAGUER	Marie Andrée	Retraîtée, ingénieure eau et environnement, Administratrice de Bretagne Vivante	CCCS					1	
GOUZIEU	Annie	VP ADESS, retraitée ingénieure recherche sociologue - maritime et pêche	CCCS	1					1
<b>Propositions EPCI</b>									
PUECH	Paul	Ancien directeur de Kerne Elagage, Président de l'interclub économique de Cornouaille	CCCS						
GOMEZ	Laurent	Ancien ingénieur	CCCS						
<b>Candidatures extérieures</b>									
ALLANIC	Claude	Ancien officier sapeur pompier, membre du Conseil des sages d'Audierne	CCCS						
GARGADENNEC	Ronan	Ancien fileyeur	CCCS						
PHILIPPE	Marie-Hélène	Administratrice Bretagne Vivante	CCCS						
JACQUOT-BARRAULT	Sylvie	Maitresse de conférences honoraire	CCCS						
<b>Haut Pays Bigouden</b>									
<b>Renouvellement</b>									
FOLK	Leon	Retraité, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	CCHPB						
GUIAVARCH	Maryvonne	Personne qualifiée	CCHPB					1	
<b>Propositions EPCI</b>									
<b>Pays bigouden Sud</b>									
<b>Renouvellement</b>									
ACQUITTER	Thierry	Hotelier, fondateur Bigouden Makers	CCPBS						
DUGOUA	Daniel	Retraité, ANPE	CCPBS			1	1		
<b>Propositions EPCI</b>									
MAMINO	Hervé	Directeur du lycée professionnel maritime	CCPBS						
THOMAS	Patricia	Responsable d'agence chez O2 services	CCPBS						
FRANGEUL	Jean-Luc	Responsable de l'association Outils en main	CCPBS						
LATIMIER	Anna	Directrice d'Haliotika	CCPBS						1
TROLEY	Yann	Salaire coordonnateur de NPB	CCPBS					1	
LE LAY	Ludovic	Armateur à la pêche hauturière (Hent ar Bugale)	CCPBS						
<b>Candidatures extérieures</b>									
LE GUEN	Marie	Présidente association « Demain, Saint-Gué »	PBS			1			
MORICEAU	Janick	Administratrice Accueil Migrants Pays Bigouden	PBS	1			1		
AUGRAIN	Angélique	Cheffe d'entreprise	PBS			1	1		
LE BEAU	Françoise	Développement de projets cinématographiques	PBS						
AURENCHÉ	Marie	Cheffe d'entreprise	PBS						
<b>Pays Fouesnantais</b>									
<b>Renouvellement</b>									
BILLON	Albert	Retraité - DIRECCTE Bretagne / Mutations Economiques Finistère	CCPF	1	1	1	1		
JODOCIOUS	Xavier	Retraité banques et assurances, Président des Ateliers fouesnantais	CCPF	1	1	1			1
LE CORRE	Jean-Paul	Retraité électrotechnicien-chauffagiste, ex-élu CMA & CMAR	CCPF	1		1		1	
L'HOSTIS	Denez	Retraité, chercheur INRA et IFREMER, Président d'honneur de France Nature Environnement	CCPF						
<b>Propositions EPCI</b>									
LAHUEC	Irène	Agricultrice en retraite	CCPF					1	
<b>Candidatures extérieures</b>									
FILETTE	Philippe	Directeur général des Ateliers fouesnantais	CCPF						
<b>Douarnenez Communauté</b>									
<b>Renouvellement</b>									
BREMAUD	Loïc	Retraité, enseignant chercheur à l'Université de Rennes 2	Douarnenez Co						
CARETTE	Aude	Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez	Douarnenez Co						
LE MOAN	Amandine	Co-fondatrice de l'association Ystopia	Douarnenez Co						
SERGENT	Gildas	Retraité chef cuisinier marine marchande, ex co-Président d'Emglev Bro D et Inizi	Douarnenez Co	1				1	
BIGOTEAU	Monique	retraîtée, ingénieure en recherche au CNRS	Douarnenez Co						1
<b>Propositions EPCI</b>									
TUPIN	Hugues	Ancien agent de collectivité territoriale	Douarnenez Co					1	
HASCOET	Pascal	Marin	Douarnenez Co	1					1
CHANCERELLE	Bruno	Ancien cadre commercial	Douarnenez Co					1	
<b>Candidatures extérieures</b>									
BAUMIER	Jean-Xavier	Responsable technique CIAS Cap-Sizun Ehpad La Fontaine	Douarnenez Co						
HAVART	Jan-Mai	Chanteur	Douarnenez Co						
HAMARD	Swen	Professeure de Breton	Douarnenez Co						
<b>QBO</b>									
<b>Renouvellement</b>									
BOUSSARD	Claude	Retraité, Fédération finistérienne des entreprises de travaux publics	QBO	1					
DAUDUS	Malvina	Directrice du développement à l'OPAC de Quimper	QBO	1	1	1			
GOUEROU	Anne	Réalisatrice, Vice-Présidente du Pôle Audiovisuel de Douarnenez Cornouaille	QBO						
GUILLAMOT	Yann	Retraité, Président d'un comité de soutien à Diwan, membre du Bureau de Mervent	QBO						
HUNTZINGER	Françoise	Retraîtée Universitaire, Présidente ADESS Pôle Economie sociale et solidaire en Cornouaille	QBO	1				1	
NOIZET	Pascal	Permanent CFTD Secrétaire départemental UD CFTD du Finistère	QBO						
MENGUY	Yannig	Directeur MERVENT	QBO						
RAGUENES	Nicole	Retraîtée, Analyses agro-alimentaires	QBO					1	
TAMARO	Annick	Enseignante chercheur UBO : enseignante à l'ESIASB et chercheur au LEGO	QBO						
VAN WIJK	Guillaume	Coordinateur ADESS Cornouaille	QBO						
<b>Propositions EPCI</b>									
<b>Candidatures extérieures</b>									
TAMARO	Bertrand	Fondé de pouvoir (adjt Dir Finance) Cpm du Finistère	QBO						1
POULIQUEN	Yannick	Mission Locale de Cornouaille	QBO						
LE ROUX	Brigitte	CFDT	QBO						
PETIT	Martine	Co-Fondatrice de l'ACTES (Alliance Citoyenne pour la Transition Écologique et Sociale) en Cornouaille - Alternatiba. Membre de Eau et Rivières de Bretagne	QBO	1					1
LE DOZE	Delphine	Directrice Espace associatif de Quimper	QBO						1
<b>CHAMBRES CONSULAIRES</b>									
MUZELLEC	Gwenaëlle	Gérante de l'Atelier du Staff, élue CMA, trésorière CAPEB	CMA	1	1	1			
LE BIHAN	Colin	Gérant de Le Bihan Opticiens	CCI	1	1	1			
PIRIOU	Nathalie	Gérante Hôtel Kerodet	CCI	1	1	1			

## 10. Calendrier prévisionnel des instances & autres réunions / événements

### **Bureaux / Conseils d'administration / Assemblées générales**

- Mardi 4 mars : **Bureau**
- Mardi 29 avril : **Bureau**
- Mardi 20 mai (14h30) : **Conseil d'administration & Assemblée générale** (clôture des comptes)
- Mardi 30 septembre : **Bureau**
- Mardi 14 octobre (14h30) : **Conseil d'administration**
- Mardi 25 novembre : **Bureau**
- Mardi 16 décembre (14h30) : **Conseil d'administration** (sous réserve)

### **Autres réunions / événements**

- Mardi 4 février : **Copil Destination n°1 (Cuzon)**
- Mardi 4 février : **Bureau syndical SYMESCOTO**
- Mardi 18 février : **Copil Révision du SCoT de l'Odet – Commerce**
- Mardi 25 février : **Copil Révision du SCoT de l'Odet – Validation DOO**
- Mardi 4 mars : **Second atelier marque employeur territoriale avec les EPCI**
- 22 au 24 mars : **Réseau TYNEO au Salon de l'habitat Déficom (Quimper)**
- Mardi 1<sup>er</sup> avril : **Atelier marque employeur territoriale avec l'APEC**
- Mercredi 2 avril : **Copil Destination n°2**

---

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**

# Quimper Cornouaille Développement

---

## **Instances**

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

[soisik.dijon@qcd.bzh](mailto:soisik.dijon@qcd.bzh)

## **Quimper Cornouaille Développement**

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

**[www.qcd.bzh](http://www.qcd.bzh)**